

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

**L'An deux mille dix-neuf, le 4 février**, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2019.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Luc CHARPENTIER, Pierre TRAPIER, Myriam COMON, Ali CHAABI.

POUVOIRS : Stéphanie HOUSET à Geneviève GIRARD, Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI, Annie PALOU à Suzanne BROT, Sylvie DELOCHE à Lilian CHAMBONNET, Bernard CROZIER à Daniel GROUSSON, Sandrine AUGIER-COLOMB à A. CHAABI, Chantal GAMEL-BERARD à Pierre TRAPIER, Jean-Michel BOCHATON à Myriam COMON.

EXCUSES : Sabrina QUESQUE, Claude ILLY, Freddy VASSEUR.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre est approuvé.

### 1) BUDGETS PRIMITIFS (rapporteur : S. BROT).

#### \* Budget principal

Madame le Maire en propos liminaire, rappelle le contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le Budget 2019 et précise qu'il est établi sans augmentation des taux d'imposition communaux qui restent à 11.12 % pour la Taxe d'Habitation, 16.76 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti et 52.19 % pour le Foncier non Bâti.

Madame BROT développe ensuite la présentation du budget principal qui s'équilibre à 12 266 996 € en Fonctionnement et 5 293 700 € en Investissement.

M. CHAABI regrette que le programme de rénovation des tribunes et vestiaires du stade Coullaud arrive si tard dans le mandat, alors que cela fait des années qu'il y a des problèmes récurrents sur les vestiaires (douches) et des questions de normes de sécurité non résolues (accès direct au terrain par les joueurs).

Pour Madame le Maire, peut-être que le projet arrive tardivement, mais aujourd'hui il est sur la table, et en concertation avec les clubs, il sera réalisé. S'il relève d'une urgence, pourquoi n'a t-il pas été pris en considération sous le mandat précédent ?

P. TRAPIER rappelle que sous son mandat, 23 millions d'euros d'investissement ont été réalisés et que tout ne pouvait être fait. Il note cependant que l'autofinancement se réalise sur le dos des employés communaux, avec une baisse des effectifs comme en témoignent le bilan social et la projection budgétaire. Cette baisse des effectifs s'attaquant directement à la qualité du service public, *Portes Citoyenne* ne vote pas ce budget.

Madame le Maire demande un peu de cohérence sur les votes, Monsieur TRAPIER votant les suppressions de poste à l'Agglo et cherchant sur la commune une hypothétique baisse du service

public alors qu'aucun service n'a été supprimé ou diminué et que les effectifs et la même masse salariale correspondent aux besoins de la collectivité.

Le budget est adopté par 20 pour et 6 contre.

\* Budget de l'Eau.

Dernier budget voté par le Conseil Municipal puisque la compétence sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'Agglomération.

Monsieur TRAPIER exprime son attachement à la gestion en régie. Madame le Maire rappelle que Portes-lès-Valence mais aussi Valence et Bourg-lès-Valence sont déjà en régie communale et qu'elle veillera à ce que le choix de gestion soit fait dans l'intérêt des communes et des usagers.

Le budget, pour 1 400 805 € de Fonctionnement et 569 477 € d'Investissement est adopté par 20 pour et 6 contre.

\* Budgets Opérations Economiques et Les Chênes.

Les budgets Opérations Economiques (289 449 € en Fonctionnement et 73 806 € en Investissement) et Les Chênes (510 385 en Fonctionnement et 172 827 € en Investissement) sont adoptés dans les mêmes conditions, 20 pour et 6 contre.

2) TRIBUNES ET VESTIAIRES DU STADE COULLAUD (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter les subventions afférentes à cette opération auprès des financeurs potentiels, Etat, Région, Conseil Départemental et Fédérations sportives.

3) VIDEO-PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur / P. GROUPIERRE).

Par 20 pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter les subventions afférentes au programme de développement de la vidéo-protection (70 000 €) auprès des financeurs potentiels.

*Portes citoyenne* explique son vote par le fait que les résultats ne sont pas probants au niveau de la délinquance sur la commune.

Madame GIRARD rappelle d'une part, que les cambriolages ne se produisent pas sur les sites surveillés par caméra et que d'autre part, cela correspond à une demande des citoyens, en termes de sécurité. Monsieur GROUPIERRE explique que, même s'il ne peut être fait état de tous les résultats, le système judiciaire fait régulièrement appel à la réquisition pour utiliser les images de la vidéo dans le cadre des enquêtes de police.

4) GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT DAUPHINOIS – 6 LOGEMENTS LES JARDINS D'EFFEL (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter la garantie de la Commune à hauteur de 50% du montant de l'opération, l'autre moitié étant garantie par *Valence Romans Agglo*.

5) ACQUISITION PARCELLES ZB 11 ET ZB 12 (rapporteur : G. GIRARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette acquisition à l'euro symbolique.

6) CESSION PARCELLE AN 251 (rapporteur : G. GIRARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession de la parcelle AN 251 pour 33 m<sup>2</sup> au prix de 100 €.

7) CDG 26 – CONVENTION PARTENARIAT MISSION ET INSPECTION – RENOUELEMENT (rapporteur : S. BROT).

La convention est renouvelée à l'unanimité.

8) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 18/197 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme Maëlyss CERISOLA, cadastrée section AT 417, 332 avenue Charles de Gaulle.

N° 18/198 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme ROUSSET David et Sandrine, cadastrée section AN 222, 106 rue Jean Jaurès.

N° 18/199 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme BOULEUX Olivier et Danièle, cadastrée section AP 74, 9 square Barbara.

N° 18/200 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. FERLAY Marcel, cadastrée section AD 106, 1080 avenue du Président Allende.

N° 18/201 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI VALIM représentée par M. REY-HERNANDEZ José, cadastrée section AA 36, 9020 rue Marc Seguin.

N° 18/202 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme JULIEN Michel, cadastrée section AP 53, 35 route de Beauvallon.

N° 18/203 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme YILMAZ Erkan et Mukader, cadastrée section AK 179, 49 rue Jean Ferrat, La Porte Verte.

N° 18/204 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des indivis Mme COURBIS Sylviane, M. COURBIS Patrick, Mme COURBIS Françoise, Mme COURBIS Pascale, cadastrée sections AO 350, AO 348 AO 171, rue Jacques Duclos.

N° 18/205 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. PINET Norbert et Mme BANSARD Nathalie, cadastrée section AS 153, 15 allée de l'Orée du bois.

N° 18/206 : signature avec la société VBS d'un contrat de maintenance pour divers copieurs, pour une redevance trimestrielle de 1 573.29 € HT pour 393 329 copies noir et blanc + une redevance de 0.004 € HT par copie noir et blanc supplémentaire, une redevance trimestrielle de 2 914.21 € HT pour 72 852 copies couleur + une redevance de 0.04 € HT par copie couleur supplémentaire. Le contrat est conclu pour une durée de 35 mois.

N° 18/207 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de VALRIM Aménagement, cadastrée section AK 253, rue Jacqueline Auriol.

N° 18/208 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. PANNIER Delphine et M. BOUBIEN Laurent, cadastrée section AP 59, 6 rue Gioacchino Rossini.

N° 18/209 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI YVER, cadastrée section AP 168, 10 rue Henri Matisse.

N° 18/210 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme CHARENSOL, cadastrée section AS 60, 1 rue Alexandre Lameloise.

N° 18/211 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme REBOUL Evelyne Veuve MASSON, cadastrée section AY 151, 6 rue Fernand Léger.

N° 18/212 : signature avec la société MEGAO, d'un contrat de maintenance pour l'imprimante EPSON, pour une redevance de 0.009 € HT par page noir et blanc et 6 € HT d'abonnement trimestriel.

N° 18/213 : signature avec GROUPAMA d'un marché d'assurances pour un montant annuel de 59 965.50 €, pour une durée de 3 ans.

N° 18/214 : signature avec IMPRESSIONS FOMBON SARL, d'un marché pour l'impression du journal municipal, pour un montant annuel de 15 290 € HT, pour une durée de 3 ans.

N° 18/215 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI OCTOBRE, cadastrée section AA 56, 995 rue Benoit Frachon.

N° 18/216 : encaissement chèque de NEERIA RECOURS, d'un montant de 43 299.91 €, suite recours contre tiers responsable, au titre de prestations non garanties par le contrat d'assurances du personnel communal.

N° 19/01 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme Elodie PLANEL, cadastrée section AN 252, 7 allée des Tamaris.

N° 19/02 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de FONCIERE IMMO, cadastrée section AV 152, 453 avenue Charles De Gaulle.

N° 19/03 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. MAGRANER GOMEZ Ange, cadastrée sections AN 48 et 49, 17 rue Emile Zola.

N° 19/04 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. DI-TOMASO Richard, cadastrée sections AO 26 et 29, 9 rue Gabriel Péri.

N° 19/05 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. CHOMETTE Jérémy, cadastrée section AP 116, 2 avenue François Mitterrand, Résidence les Cyprès.

N° 19/06 : encaissement chèque de 21.17 € de M. JEBALI CHADLI en règlement du sinistre du 10 décembre 2018, salle de judo.

N° 19/07 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. VINCENT Nicolas, cadastrée section AT 345, 3 Impasse Nougaro.

N° 19/08 : Signature avec ADS PROTECTION, de deux contrats de maintenance de sécurité incendie, de 320 € HT par an pour l'école Voltaire et de 420 € H par an pour le centre culturel.

N° 19/09 : encaissement chèque de 194.40 € de la MACIF RHONE-ALPES, en règlement du sinistre du 28 septembre 2018.

N° 19/10 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme WATTIAU, cadastrée section AP 117, 4 avenue Mitterrand.

N° 19/11 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. DUCULTY Pierre, cadastrée section AO 46, 123 rue Jean Jaurès.

N° 19/12 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme ROUTIER, cadastrée section AL 364 et 368, rue Charles Doucet.

N° 19/13 : indemnité compensatrice de la hausse de la CSG au personnel communal pour 2019.

N° 19/14 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame Elodie PLANEL, cadastrée section AN 252, 3 allée des Tamaris.

N° 19/15 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mesdames DUMAS MARJORIE, DUMAS Angélique et BOUCHET Claudette, cadastrée section ZA 112, quartier les Brulats.